



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements – Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

# COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

### DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes*

CAB 4352

Bernard GONZALEZ

---

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 15 mars 2021 au 16 avril 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements – Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques



vu le 05-02-2021

**Olivier FERNANDEZ**  
Commissaire

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES  
RELATIFS AUX INONDATIONS  
COMMUNE DE LA-ROQUETTE-SUR-SIAGNE**

**SOMMAIRE**

**Le dossier comprend :**

- Le rapport de présentation
- Le règlement
- Cartes de zonage réglementaire 1/4 000
- Les cartes annexes :
  - Carte des phénomènes naturels 1/5 000
  - Carte des aléas 1/4 000
  - Carte des enjeux au 1/4 000

nb le 05-02-2011

**Olivier FERNANDEZ**  
Commissaire Enquêteur





**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements – Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

# COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

## PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

### DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**CARTES ANNEXES**

*No. le 05-02-2021*

**Olivier FERNANDEZ**  
Commissaire Enquêteur

*Le Préfet des Alpes-Maritimes*

*CAF 352*

**Bernard GONZALEZ**

~~\_\_\_\_\_~~  
PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 15 mars 2021 au 16 avril 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Déplacements – Risques - Sécurité  
Pôle Risques Naturels et Technologiques

